

Avis voté en plénière du 12 novembre 2014

Tourisme et développement durable en France

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

En préambule, le groupe de la CFE-CGC tient à souligner la qualité du travail effectué à l'occasion de ce rapport et du projet d'avis qui nous est soumis.

Il partage l'ensemble des préconisations formulées dans ce projet d'avis et émettra donc un avis favorable.

Dans cet esprit, le groupe de la CFE-CGC émet plusieurs observations complémentaires.

En premier lieu, il est impératif que l'État affiche sa volonté de faire du tourisme une priorité. Il doit anticiper cette mutation en s'engageant dans un développement touristique durable. Une telle volonté doit se traduire par la mobilisation de moyens pour la promotion de la « *Destination France* » et l'émergence d'une offre touristique de qualité, respectueuse du développement durable et fondée sur les atouts et spécificités des territoires.

En second lieu, les défis de durabilité et de la mondialisation du tourisme doivent être pris en compte par toute politique touristique et d'aménagement du territoire. La France est la première destination touristique, la troisième en matière de recettes ; elle se doit de préserver et de renforcer le poids économique du tourisme tout en se dotant d'une politique d'amélioration de l'offre impliquant une participation concertée de tous les acteurs : publics, privés, collectivités locales, associations.

Une telle initiative, véritable levier pour capter le maximum de croissance du secteur -estimée à 4 % par an pendant les dix prochaines années-, doit permettre de répondre à la demande des touristes et, ainsi, favoriser la création d'emplois.

À cette fin, la CFE-CGC propose la création d'un observatoire du tourisme, instance de dialogue et de concertation permettant d'appréhender cette activité sur le plan statistique et de suivi sur la base d'indicateurs cohérents, complets, fiables et adaptés aux territoires.

Pour la CFE-CGC, une telle structure s'inscrit dans l'amélioration de la gouvernance, concourt à nourrir tout schéma régional de développement touristique, à construire des offres qui correspondent aux attentes et à anticiper les besoins en matière de formation et d'emploi.

Par ailleurs, à l'heure où la France s'engage, par souci d'exemplarité et de relance économique, dans une transition écologique énergétique en faveur de la croissance verte, la CFE-CGC suggère de rendre plus visible l'offre touristique de qualité. Elle propose la promotion de chartes, voire de labels « *Tourisme durable* » permettant d'intégrer les enjeux socio-économiques : la mobilité, les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources en eau et autres.

Pour la CFE-CGC, ceci est un gage de développement touristique responsable permettant de s'affranchir du tourisme industriel impulsé par les prix cassés - les *low cost* - souvent concentrés sur une partie du territoire, de réduire le gaspillage des ressources locales, de freiner les urbanisations incontrôlées, de contenir la hausse des prix locaux de logements, etc.

Enfin, la CFE-CGC estime que l'écotourisme pourrait permettre de développer une offre touristique dans l'arrière-pays, dont le potentiel est souvent sous-estimé.

Cet écotourisme pourrait aider la France à transformer son important volume de touristes très sensibles aux problématiques environnementales, et qui ont souvent un pouvoir d'achat plus élevé, en quelque chose de plus rémunérateur tout en préservant ses paysages, ses codes et toutes les richesses qui font une bonne part de son attractivité.

Pour conclure, la CFE-CGC propose que, pour stimuler les initiatives et les projets, des appels à projets puissent être lancés dans les différents territoires avec le soutien des collectivités locales.

Une telle action doit nourrir la compétitivité de l'offre touristique, permettre de mutualiser les moyens et de fédérer les acteurs autour de l'enjeu que constitue le développement du tourisme durable dans les territoires.